



Autoroutes du Sud de la France
Monsieur Nicolas DURVAUX
Directeur régional d'exploitation DRE OA
ASF A10 échangeur 33
79360 GRANZAY-GRIPT

Niort, le 5 juin 2019

Objet : Négociation relative aux saisons 2020

Monsieur,

La réunion de négociation relative aux saisons 2020 va débuter le 26 juin. Afin de préparer au mieux cette dernière, vous trouverez ci-dessous les revendications de la CFDT Ouest Atlantique :

- ✓ Possibilité pour tous les salariés qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de **3 semaines de congés consécutives sur la période juillet et août, soit 21 jours** de congés comportant 3 weekends et cela quelle que soit la filière ou le statut.
- ✓ **Planifier 2 weekends de repos** par mois en juillet et août pour ceux qui ne posent pas de congés.
- ✓ **Une répartition équitable des postes P1, P2 et P3**
- ✓ **Planifier des journées de disponibilités** durant la période estivale afin de pourvoir aux remplacements de salariés en absence maladie.
- ✓ **Recrutement de saisonniers**, de manière adaptée suivant les filières et/ou les sites ; en effet certain sites sont en tension non seulement sur l'effectif viabilité mais aussi sur l'effectif péage. Le recrutement de saisonniers doit être en rapport avec le niveau ambitieux de service aux clients souhaité par ASF.
- ✓ **Equilibrer au mieux les périodes vertes et rouges**, les mois de mai, juin et septembre devront être majoritairement positionnés en périodes vertes.
- ✓ **Accorder la pose d'APA ou de récupération d'heures** durant les fortes périodes d'activité y compris en période estivale pour tous les services concernés.
- ✓ **Un calendrier de saison** (planification des activités) **pour les filières viabilité et GME en période estivale** afin d'anticiper le recrutement des saisonniers dans le but d'améliorer les conditions de travail de ces 2 filières fortement impactées par une activité soutenue lors des périodes de fort trafic.

- ✓ **Pour les missions terrain :**
 - assurer la mise en place de rotation des tâches durant le poste.
 - assurer des pauses fréquentes afin de réduire les expositions trop longues, aux gaz d'échappement, aux micro-particules comme aux fortes températures.

- ✓ **Concernant la Téléassistance :**

Depuis la liste unique, l'amélioration des conditions de travail prévue par l'entreprise n'a pas été concluante.

L'entreprise n'a pas souhaité prendre en compte les préconisations formulées par l'expert pourtant bien explicites. (cf. expertise demandée lors de l'IT-CHSCT du 21 décembre 2016)

Les conditions de travail de ces salariés ne cessent de se dégrader.

La CFDT vous demande **d'octroyer des pauses supplémentaires aux téléassistants** et de renforcer la téléassistance en recrutant des saisonniers.

La CFDT de la DRE OA est convaincue que cette négociation peut avancer sur ces bases, au plus près des attentes des salariés, et conforter ainsi sur notre région, un dialogue social constructif.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT OA,

Stéphanie GALTIE, Déléguée Syndicale Régionale

